

Direction technique Territoires et ville

Zones de circulation apaisée

Points-clés à prendre en compte pour leur aménagement

Auteur : Lucie Bruyere - CEREMA

Date:

Aménager les zones de rencontre



0. Le code de la rue

- Démarche participative lancée en 2006 par le ministre des transports.
- Elle a rassemblé des associations d'élus, de professionnels et d'usagers.
- Objectifs:
 - Mieux faire connaître les règles du code de la route pour le milieu urbain
 - Au besoin faire évoluer le code et les réglementations pour tenir compte des évolutions de la société

0. Le décret 2008-754

- Trois évolutions principales :
 - Introduction d'un principe de prudence dans le Code de la Route, notamment à l'égard des usagers les plus vulnérables
 - > Préalable indispensable : modérer la vitesse

Pour réduire la distance d'arrêt

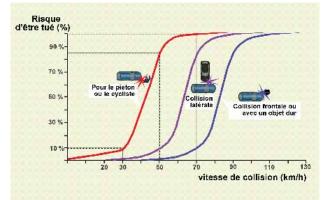
Impact 0 km/h

30

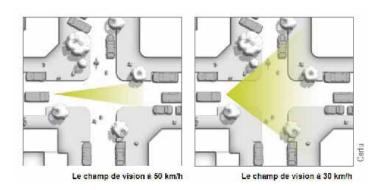
50

Impact 50 km/h

Pour réduire la gravité des chocs

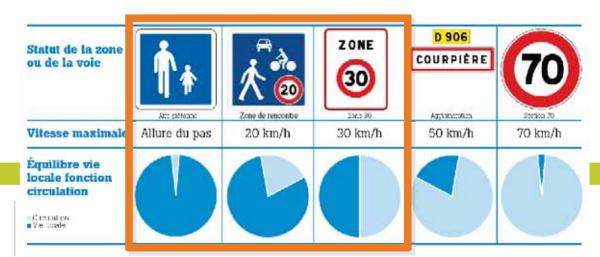


Pour élargir le champ de vision



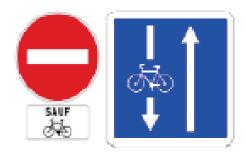
0. Le décret 2008-754

- Trois évolutions principales :
 - Création d'outils réglementaires d'aménagement pour un meilleur partage de la voirie : les zones de circulation particulières :
 - l'aire piétonne (redéfinition des règles existantes)
 - la zone de rencontre
 - la zone 30 (précision des règles existantes)



0. Le décret 2008-754

- Trois évolutions principales :
 - Généralisation du double-sens cyclable dans les rues à sens unique pour les véhicules motorisés, dans les zones de rencontre et les zones 30

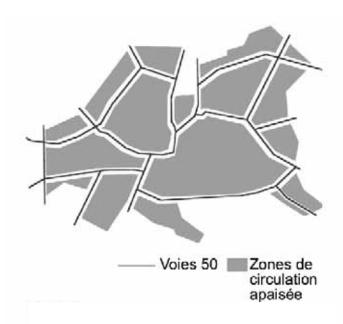


En milieu urbain, *la majorité du réseau*a vocation

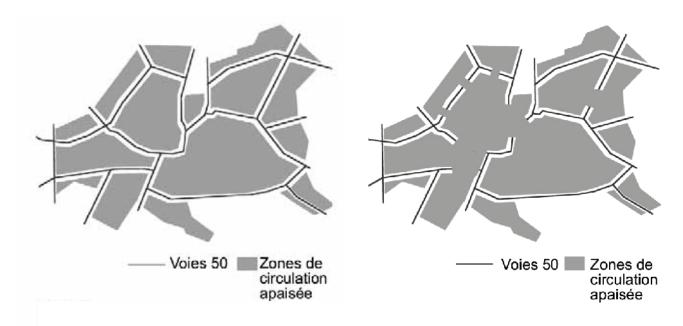
à privilégier les fonctions urbaines et d'habitat

par rapport à la circulation motorisée et à

développer la mixité des usages en ville

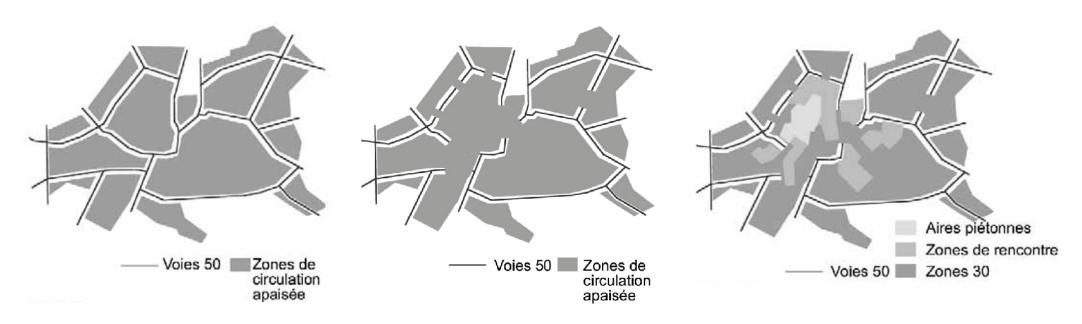


 Localiser les « grands axes » qui assurent l'écoulement du trafic motorisé, < à 20 % du linéaire total du réseau de voirie



 Localiser les « grands axes » qui assurent l'écoulement du trafic motorisé, < à 20 % du linéaire total du réseau de voirie

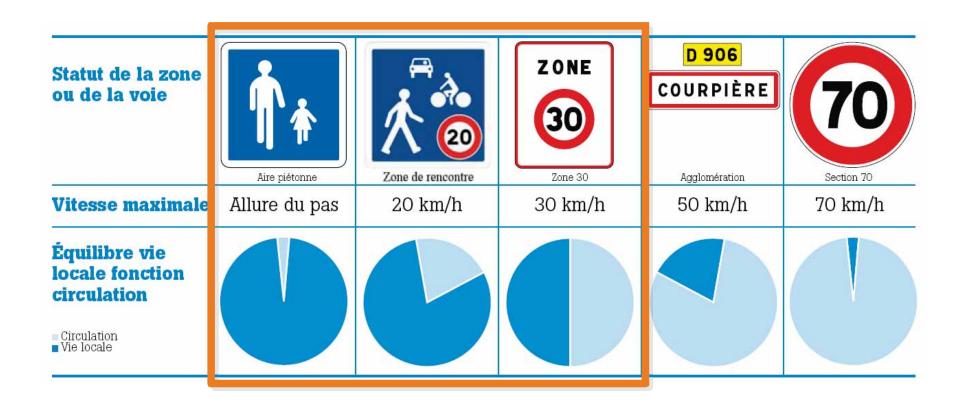
Localiser les lieux
 générant des
 échanges
 transversaux au niveau des « grands axes »



 Localiser les « grands axes » qui assurent l'écoulement du trafic motorisé, < à 20 % du linéaire total du réseau de voirie

Localiser les lieux
 générant des
 échanges
 transversaux au niveau des « grands axes »

- Affiner selon les fonctions et usages de l'espace public



3 outils pour 3 espaces

2. La zone de rencontre



- C'est un espace public où la vie locale est développée et prépondérante
- C'est une zone ouverte à la circulation de tous les usagers

2. La zone de rencontre



- Règles fondamentales :
 - Les piétons bénéficient de la priorité sur tous les véhicules (sauf transports publics guidés). Ils peuvent circuler sur toute la largeur de la voirie, sans y stationner.
 - La vitesse est limitée à 20 km/h.
 - Le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements aménagés.
 - Le double-sens cyclable est généralisé.
 - Les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente.

La simple réglementation ne suffit pas

L'aménagement est nécessaire pour rendre crédible et effectif ce changement de statut :

il alerte sur la vitesse à respecter et sur le comportement à attendre des différents usagers





Espace des remparts, à Sion (Suisse) [photo Rue de l'Avenir]

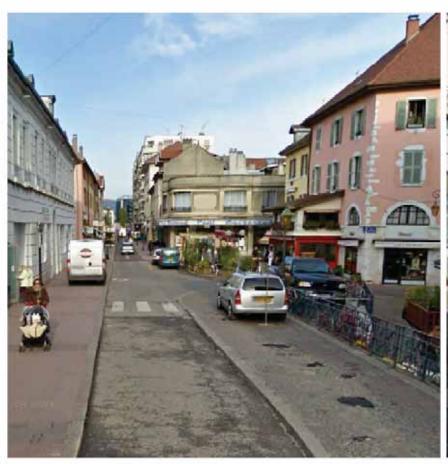




Espace des remparts, à Sion (Suisse) [photo Rue de l'Avenir]



Espace des remparts, à Sion (Suisse) [photo Rue de l'Avenir]





- Points clés :
 - Signalisation
 - Stationnement
 - Double-sens cyclable
 - Aménagement cohérent
 - » Entrées / sorties
 - » Ambiance
 - » Mobilier urbain

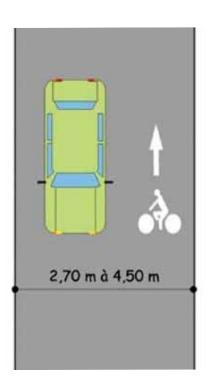
La signalisation













Traiter les entrées



Surélévation de chaussée Mise à niveau

→ Donner un signal d'entrée de la zone





Traiter les entrées



Changement couleur/matériau Marquer une « porte »





Traiter les entrées





Plateau traversant, trottoir traversant Écluse



Traiter les entrées





Bâti existant Géométrie



Traiter les entrées

Modérer la vitesse en amont





Changer l'image de la rue



Des choix d'aménagement variés (2 rues commerçantes)



Changer l'image de la rue



- → Conserver des espaces continus dédiés aux piétons
- → Rendre perceptible la différence entre la bande de roulement partagée et l'espace dédié aux piétons



Changer l'image de la rue



→ Traiter I 'aménagement pour que la perception soit celle d'un véhicule sur un espace piéton et non d'un piéton sur la chaussée



Ambiance







Ambiance



→ Préférer un matériau se distinguant du béton bitumineux noir classique pour signaler un espace différent





Section courante



→ Ne pas surdimensionner la bande de roulement partagée

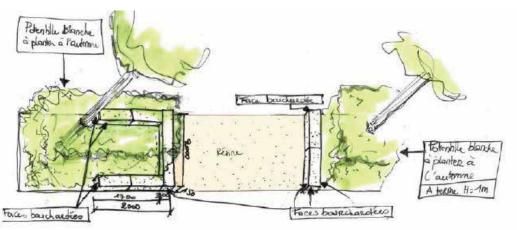






Section courante







→ Briser la linéarité de la rue



Gérer le stationnement



Comme effet de chicane Marquer les places





Mobilier urbain - Stationnement







Mobilier urbain







Reprise de l'existant











Zones de circulation apaisée

- Points de vigilance :
 - Prise en compte de tous les handicaps
 - Besoin de communication



Direction technique Territoires et ville

Merci